



Le BC en bref

La revue du mois au Bureau de la concurrence

Février 2013

Nouvelles

La Cour d'appel de l'Ontario maintient une sanction de 500 000 \$ pour pratiques commerciales trompeuses

La Cour d'appel de l'Ontario confirme la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario ordonnant à une personne de payer une sanction administrative pécuniaire de 500 000 \$ relativement à des pratiques commerciales trompeuses.

La Cour [a rejeté l'appel](#) de Steve Green, lequel avait contesté le montant de la sanction qui lui avait été imposée en mars 2012. La Cour supérieure de justice de l'Ontario avait précédemment conclu qu'en tout trois personnes et cinq entreprises s'étaient livrées à des pratiques commerciales enfreignant la Loi sur la concurrence. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'[annonce](#) publiée par le Bureau en mars 2012.

Dépliant sur le truquage des offres : nouvelle version maintenant disponible!

Le Bureau de la concurrence a publié un nouveau [dépliant](#) renfermant des renseignements essentiels pour déceler et prévenir le truquage des offres. En voici une [version PDF imprimable](#).

Nouvelles récentes

- **Le 28 février 2013**
[Le Bureau de la concurrence lance le Mois de la prévention de la fraude en collaboration avec des partenaires du Forum sur la prévention de la fraude](#)
- **Le 28 février 2013**
[Déclaration du Bureau de la concurrence au sujet de l'acquisition de Robbins & Myers par National Oilwell Varco](#)

> *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.

> Le Bureau de la concurrence, en tant qu'organisme d'application de la loi indépendant, veille à ce que les entreprises et les consommateurs canadiens prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur.



[Centre des renseignements](#)



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

ISSN 1923-2306
Volume 5, numéro 2

- **Le 14 février 2013**
[Énoncé du Bureau de la concurrence concernant l'acquisition de H. Paulin and Col par The Hillman Companies](#)
- **Le 11 février 2013**
[La décision de la Cour d'appel fédérale ouvre la voie au rétablissement de la concurrence dans le marché de l'élimination des déchets dangereux](#)
- **Le 11 février 2013**
[Le site Web du Bureau de la concurrence fait peau neuve](#)
- **Le 8 février 2013**
[Énoncé du Bureau de la concurrence au sujet de l'acquisition d'Ally Canada par la Banque Royale du Canada](#)
- **Le 6 février 2013**
[Le Bureau de la concurrence formule des observations sur le Code de conduite sur les services sans fil](#)
- **Le 6 février 2013**
[Conclusion d'une entente pour préserver la concurrence entre les services d'élimination des déchets dans l'Ouest du Québec](#)

> Pour tout renseignement, veuillez joindre les [Relations avec les médias](#).

